



CONCOURS PHOTOS 2024

REGLEMENT :

ARTICLE - 1 : Objet :

La Mairie de St Hilaire la Palud, organise un concours photo dont le thème porte sur « St Hilaire la Palud, mon village, ses ports, sa faune et sa flore ».

ARTICLE - 2 : Conditions de participation :

La participation à ce concours est gratuite. Il est ouvert à tous les paludéens, sans limite d'âge, la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale.

Chaque participant devra fournir au maximum 10 photos.

Les photos envoyées doivent être sous la forme de fichier JPEG, en haute définition (1000ko) et être en rapport avec le thème « St Hilaire la Palud, mon village, ses ports, sa faune et sa flore ». Seules les photos classiques (format portrait ou paysage) seront prises en compte. Les retouches légères de base sont autorisées (contraste, luminosité, saturation...). Aucun montage n'est autorisé.

ARTICLE - 3 : Modalités de participation :

Le concours est ouvert dès à présent et prendra fin le 31 décembre 2024.

Pour participer au concours, les participants doivent envoyer les photos par mail à l'adresse suivante : concours-photos-shlp@outlook.fr

Le mail doit comprendre :

- Les photos (jpeg) ;
- Le nom et le prénom, l'âge, l'adresse et le téléphone du participant ;
- Une brève description des photos ;
- L'autorisation de publication.

Toute participation envoyée sans ces données ne pourra être acceptée.

Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité d'auteur de la photographie.

Le participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la photographie qu'il envoie ;

Le participant donne son autorisation de publication (document joint).

ARTICLE - 4 : Critères d'attribution des lots et jury :

Le jury sera composé d'élus du Conseil Municipal et d'habitants.

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours photo.

Le choix et le classement des 10 meilleures photos sera fait au cours du mois de janvier 2025 ; Les fichiers de photos non sélectionnés seront détruits ou restitués sur demande.

Les 10 meilleures photos feront la une du point info et seront exposées dans la salle du Conseil municipal et à l'Accueil de la mairie et de la poste. Des lots seront distribués aux gagnants.



CONCOURS PHOTOS 2024

Inscription et Autorisation de publication

NOM : Prénom :

Age : Adresse :

Tél. :

**Pour les mineurs,
NOM et Prénom du représentant légal :**

Tél. :

« Cette autorisation est accordée à titre gracieux, pour une durée illimitée à compter de la date d'envoi du présent mail. Aussi, j'autorise expressément et à titre exclusif, la Mairie de St Hilaire à la Palud à reproduire, communiquer au public et diffuser mes photographies et/ou celles de mon enfant et à les publier par tout procédé et sur tout support connu et inconnu à ce jour et notamment sur tout support papier (bulletin municipal, guide pratique, affiche, tableau, etc...) numériques existant ou à venir (site internet de la commune, réseaux sociaux...) ; la mairie de St Hilaire la Palud ne pourra pas en faire d'utilisation commerciale ».

Fait à Saint Hilaire la Palud,
Le

Signature :

Du participant :	Du représentant légal :
------------------	-------------------------